



**POLITIQUE D'ACHAT
DE COUCHES RÉUTILISABLES
ET DE
PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE
DURABLES**

**Adoptée à la séance du 15 mai 2019 selon la
résolution numéro 2019-0501-148**

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Juin 2019





POLITIQUE D'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES/ PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES



La Municipalité de Saint-Paul, soucieuse de répondre aux besoins des familles et des femmes tout en posant un geste environnemental, propose une aide financière aux parents et aux femmes qui privilégient l'utilisation de couches réutilisables ou des produits d'hygiène durables.

La Municipalité est heureuse de poursuivre son offre de remboursement de 50 % sur l'achat d'un ensemble d'au moins vingt (20) couches réutilisables jusqu'à concurrence de 150 \$ par enfant. Ce programme s'inscrit dans le plan d'action proposé dans le cadre de la politique familiale. Au programme existant depuis 2011, la Municipalité bonifie son soutien financier en offrant un remboursement de 50 % sur l'achat de produits d'hygiène féminine durables (coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges de mer) jusqu'à concurrence de 50 \$ par personne.

Voici quelques-uns des bienfaits de la couche réutilisable :

Sur l'environnement : en moyenne, un enfant aura besoin d'une tonne de couches avant d'atteindre la propreté. Chaque couche jetable prend entre 200 et 500 ans à se décomposer alors que la couche réutilisable prend de deux à six mois. Un ensemble de couches réutilisables de 20 à 24 couches est suffisant pour la durée d'apprentissage de la propreté. De plus, les couches réutilisables peuvent servir pour un deuxième enfant et lorsqu'elles arrivent à la fin de leur vie, elles peuvent être transformées en chiffon.

À votre portefeuille : un assortiment de couches réutilisables qui servira jusqu'à ce que bébé soit propre peut coûter entre 450 \$ et 650 \$ comparativement aux couches jetables qui peuvent coûter entre 1 500 \$ et 2 500 \$ par enfant. Cela est sans compter les multiples déplacements que les parents effectueront pour se procurer les couches jetables.

Voici quelques-uns des bienfaits des produits d'hygiène féminine durables :

En moyenne, une personne utilise annuellement 290 produits de protection hygiénique, ce qui signifie qu'elle jettera au cours de sa vie entre 10 000 et 15 000 produits variés. Les impacts environnementaux et économiques liés aux produits d'hygiène féminine jetables sont semblables à ceux des couches jetables.

Critères d'admissibilité pour tous :

- Être résident de Saint-Paul;
- Si le demandeur est un propriétaire paulois, son compte de taxes municipales ne doit pas indiquer d'arrérages;
- Pour tout demandeur, aucune somme ne doit être due au Service des loisirs et de la culture ;
- Remettre le formulaire et les pièces justificatives au cours des 3 mois suivant l'achat.

Critères d'admissibilité pour l'achat de couches réutilisables :

- Être parent d'un enfant de moins de 12 mois;
- Acheter un ensemble de couches lavables et réutilisables de 20 couches (minimum) neuves ou d'occasion;
- Déposer une seule demande par enfant admissible.

Critères d'admissibilité pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables :

- Acheter un ou des produits d'hygiène féminine durables de tout type (coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges de mer) ;
- Déposer une seule demande par personne admissible;
- Pour les demandeurs de 17 ans et moins, la demande doit être réalisée par le parent ou le tuteur.

Comment participer :

Pour bénéficier du remboursement, les demandeurs doivent présenter les documents suivants à la Mairie de Saint-Paul en personne ou par la poste au 18, boulevard Brassard :

- Joindre et compléter le formulaire disponible à la Mairie de Saint-Paul ou sur le site Internet au www.saintpaul.quebec sous l'onglet «Politiques et programmes de soutien»;
- Présenter une preuve de résidence (compte de taxes, permis de conduire, compte d'électricité ou de téléphone);
- Fournir une preuve de la naissance de l'enfant (certificat de naissance, carte d'assurance-maladie) dans le cas d'une demande de remboursement pour l'achat de couches réutilisables;
- Présenter une preuve d'achat (facture originale seulement).

La politique d'achat de couches réutilisables et de produits d'hygiène féminine durables a été adoptée le 1^{er} mai 2019 selon la résolution numéro 2019-0501-148.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier